

Image not found or type unknown



Acquisition d'un lot de terrain

Par **sentawa**, le **16/12/2010** à **20:23**

Bonjour, rnen 1996 j'ai bénéficié d'un lot de terrain par la mairie, à la condition de payer à l'agence mobilière les frais y afférents. rnaprès constat d'un retard je me suis présenté à l'agence mais à chaque fois mon me fait savoir qu'il faut attendre les délibérations ????? j'ai l'acte dûment signé par le maire avec tous les renseignements e données précises. rndepuis 1996 jusqu'à ce jour on refuse de m'octroyer mon lot de terrain. Que dois je faire en pareil cas...MERCI